

cette loi surannée les moines d'aujourd'hui s'entendent assez bien à tempérer la rigueur, et je puis affirmer ceci en tout cas, que si la Sainte-Montagne demeure toujours, en théorie officielle du moins, strictement fermée à la femme, à ses élégances et à ses grâces, les cénobites de notre temps éprouvent moins de crainte ou trouvent plus de plaisir à en venir, sur les bateaux qui passent, affronter le périlleux et tentateur voisinage. Et peut-être ce plaisir est-il plus grand encore pour l'infortuné fonctionnaire musulman, qui représente à l'Athos le gouvernement impérial ottoman, et que la loi inflexible oblige, quand sa carrière l'envoie en pénitence à Karyès, à laisser à Constantinople son harem et sa famille. Et sans doute, il a pour se consoler, le pauvre homme, les espoirs futurs et les suggestives visions du paradis de Mahomet : il faut croire pourtant que cela ne suffit point à son bonheur, si j'en juge par la joie naïve qu'éprouvait à notre bord ce brave pacha, un peu lourdaud, à revoir d'aimables visages et à faire des grâces pour nos compagnes de route. Et pourtant, si dure que puisse sembler à nos curiosités la persistance de la vieille règle sévère, si étrange, si triste aussi que soit l'aspect de ces villages monastiques aux maisons souriantes, mais où l'on n'entend ni une voix de femme, ni un cri d'enfant, par là, dans la banalité de notre monde moderne, ce coin de terre garde une physionomie particulière et singulièrement originale, qui achève d'évoquer des lointains de l'histoire toute une société à jamais disparue.